



## ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III<sup>e</sup> partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

**Fondateur et président honoraire : Robert Auclair**

Québec, le 26 octobre 2021

M<sup>e</sup> Marie-Claude MESSIER, notaire  
383, boul. du Séminaire Nord, bureau 201  
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 8C5

### **Objet : Fait à - Signature**

Maître,

Un avis public de clôture d'inventaire paraît sous votre signature dans *Le Devoir* du 25 octobre 2021. Nous nous permettons de vous faire quelques suggestions d'ordre épistolaire concernant la mention de l'avis et la façon de mentionner votre nom et celui de votre profession. On lit :

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu  
ce 21 octobre 2021  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Messier, notaire

Cette façon de procéder n'est pas tout à fait conforme à celle qui est en usage en français dans le monde. La façon d'indiquer le lieu et la date d'un avis se fait par l'emploi de la formulation « Fait à », suivie du nom du lieu et de la date. Ainsi, il serait préférable d'écrire :

Fait à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 octobre 2021

Il serait souhaitable de mentionner votre nom de la façon suivante :

Marie-Claude Messier,  
notaire

Nous joignons à la présente des extraits du volume publié par l'Office québécois de la langue française, 7<sup>e</sup> édition, pp. 541 à 543, intitulé « LE FRANÇAIS AU BUREAU ».

Vous faites partie d'un ordre professionnel dont les membres peuvent faire beaucoup pour la correction de la langue juridique et administrative. Vous devinez facilement que nos suggestions sont adressées dans un but constructif, est-il besoin de le mentionner, et non pour faire la leçon. C'est pourquoi nous espérons que vous les accepterez.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Robert AUCLAIR

RA/ac  
p. j. Dépliant Asulf  
Fiche Daté, etc.  
Français au bureau (extraits)